



2026-04-30-06 Désignation du délégué au collège des 7 îles

Envoyé en préfecture le 05/05/2026  
Reçu en préfecture le 05/05/2026  
Publié le  
ID : 022-212200901-20260505-2026043006-DE

## Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal de Kermaria-Sulard Séance du 30 avril 2026

<b>Date convocation :</b> 17 avril 2026	Le trente avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de <b>Mme Joyselle Le CALVEZ, Maire.</b>
<b>Membres :</b> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	<b>Etaient présents :</b> LE CALVEZ Joyselle ; LE MUZIC Gurvan ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; BRIOT Angélique ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; FOUQUET Jacques ; ROGER Janette ; DESVAUX Benoît ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel  <b>Excusés :</b> Mr Gildas Le Bouffant donne pouvoir à Mme Audrey Le Houerou  <b>Absents :</b> Mr Alain HENRY  <b>Secrétaire de séance :</b> Mr Gurvan Le Muzic

### Objet : Désignation du délégué au collège des 7 îles

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant (et éventuellement d'un suppléant) pour siéger au sein du Conseil d'Administration du **Collège « Les Sept Îles »**, situé sur la commune de Perros-Guirec.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 421-14 à R. 421-17 relatifs à la composition du Conseil d'Administration des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) ;

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner le représentant de la commune pour la durée restant à courir du mandat municipal ;

### Décide :

- De désigner Madame Solene NOUSSAN** en qualité de représentant titulaire de la commune de Kermaria-Sulard au Conseil d'Administration du Collège « Les Sept Îles » de Perros-Guirec.
- De préciser** que le représentant désigné devra rendre compte au Conseil Municipal, au moins une fois par an, de l'activité du collège et des décisions prises en Conseil d'Administration impactant la vie scolaire locale.
- De charger** Madame la Maire de notifier cette décision au Chef d'établissement du collège « Les Sept Îles ».

ADOPTE à

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 mai 2026 et de la publication le 04 mai 2026

La Maire  
Joyselle Le Calvez

La Maire,  
Joyselle LE CALVEZ